
Règlement intérieur - Rapide d'Aix-Les-Bains

2e édition - 3 octobre 2026

Article 1 : Présentation

L'Académie d'Échecs d'Aix-Les-Bains organise, en collaboration avec le Club d'Échecs de Belley, le 2ème rapide d'Aix-Les-Bains le 3 octobre 2026.

Il aura lieu à la Salle du Club, à l'adresse 131 Boulevard Président Wilson à Aix-Les-Bains (73).
Le tournoi est homologué pour le classement rapide FFE de Novembre 2026.

Pour ce tournoi, tout participant évoluant sous le code FRA devra avoir une licence B. Tout joueur sous un autre code (hors RUS ou BLR) est exempté de cette nécessité. Ce tournoi est ouvert à tous Elo, et tout âge, et est limité à 45 joueurs.

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai et entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

Le tournoi se joue en 7 rondes suisses intégrales (règles C.04 FFE).

Seront appariés pour la Ronde 1 tout joueur ayant pointé avant 9h25. Tout joueur pointant après l'appariement de la Ronde 1 sera apparié pour la Ronde 2, avec 0 point. Le délai de forfait est de 10 minutes.

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme forfait; et retiré s'il est absent 2 rondes de suite. Les forfaits injustifiés seront signalés à la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 3 : Cadence de jeu

Pour une partie, chaque joueur a 12 minutes pour jouer tous ses coups, avec un rajout de 5 secondes par coup tout le long de la partie.

Le vainqueur enregistre le résultat à la table d'arbitrage immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs enregistre ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double forfait.

Article 4 : Horaires des rondes

Pointage : 14h-14h25 15h30	Ronde 1 : 14h30	Ronde 2 : 15h	Ronde 3 :
Ronde 4 : 16h	Ronde 5 : 16h30	Ronde 6 : 17h	Ronde 7 : 17h30
Remise des prix : 18h	<i>Les horaires sont à titre informatif, et seront ajustés par l'arbitre si nécessaire.</i>		

Article 5 : Droits d'inscription

L'inscription se fait par e-mail ou SMS si possible. Inscription sur place possible. Le paiement se fera sur place auprès de l'organisateur. Frais d'inscriptions : 5€ pour tous les joueurs.

Article 6 : Classements et départages

Le classement du tournoi est basé sur le nombre de points des joueurs, selon le barème suivant :

Victoire = 1 point | Partie nulle = 0,5 point | Défaite = 0 point

En cas d'égalité dans le nombre de points, plusieurs départages seront appliqués :

D'abord Buchholz, puis Sonneborn-Berger, et enfin la Performance.

Article 7 : Prix

Médailles pour les meilleurs au classement général, féminines, et catégories d'âge.

Prix à la place réelle, non cumulables.

Article 8 : Organisation et arbitrage

Organisateur : MERCIER Jean-Pierre

Arbitre : OBERFALCER Nathan (AFO1)

Article 9 : Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre (ex. : coup illégal, forfait, sanction), le joueur continue la partie selon les directives de l'arbitre, puis dépose une réclamation écrite auprès du jury (délai : fin de ronde + 15 min max).

Le jury est constitué dès la ronde 1 et affiché en salle de jeu. Composition : 2 membres de l'organisation + 1 arbitre (distinct de l'arbitre principal). Quorum : 2 membres.

Décision à la majorité, prise dans l'heure suivante.

Les décisions du jury s'appliquent immédiatement pour la suite du tournoi. Un recours ultérieur est possible auprès de la Commission d'Appels Sportifs de la Ligue.

Article 10 : Rappel des règles

Tout joueur participant à la compétition s'engage à respecter la Charte du Joueur d'Échecs et le code d'Éthique de la FIDE, sous peine de sanctions.

Le lieu de compétition comprend la « zone de jeu », les toilettes, la zone fumeur, la salle d'analyse et la zone buvette ainsi que tout autre endroit désigné par l'arbitre. La « zone de jeu » est définie comme l'endroit où se tiennent les parties de la compétition. Un joueur au trait ne peut pas quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser un coup (en cas de roque, de prise ou de promotion) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal (article 7.5.4 du Livre de l'Arbitre). Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera une minute supplémentaire à son adversaire. Pour le second coup illégal achevé par le même joueur, l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

L'article A.5 de l'annexe A (Parties en cadence rapide) de la FIDE s'applique pour l'intégralité de la compétition. En cas de divergence avec le présent règlement, les règles FIDE prévalent.

Les téléphones ou tout autres dispositifs électroniques (casques, enceintes, montres connectées, etc.) doivent rester éteints dans la salle de jeu, tout le long de la compétition, rangés dans un sac ou posés sur la table d'arbitrage. Si un bruit provenant d'un de ces dispositifs est entendu lors d'une partie, la partie sera immédiatement prononcée perdue pour le joueur propriétaire de l'appareil.

Toute conversation ou lecture suspectes, ainsi que les analyses et les parties amicales, sont prohibées sur le lieu de la compétition.

Fumer ou vapoter est strictement interdit sur la compétition. Un joueur fumeur doit se rendre à l'extérieur, avec l'accord de l'arbitre.

Tout participant au tournoi est susceptible d'apparaître sur une photographie apparaissant dans des revues de presse ou sur une page Web. En cas de refus, il faut le spécifier à l'organisateur à l'avance. Les photos et vidéos sont interdites dans la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre. Une tenue correcte est exigée sur le lieu de compétition.

Enfreindre l'une de ces règles peut faire l'objet d'un avertissement oral. Un double avertissement oral sera sanctionné par l'exclusion immédiate du tournoi, sans remboursement.

Article 11 : Divers

En participant au tournoi, chaque joueur s'engage à respecter le présent Règlement Intérieur.

Organisateur : MERCIER Jean-Pierre

|

Arbitre : OBERFALCER Nathan